



Règlement particulier du 9^{ème} Badminton Open Sisteronais

Le numéro d'autorisation du tournoi est : **autorisation en cours**

Le tournoi aura lieu les 15 et 16 mars 2025 au Complexe Sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe – 04200 SISTERON

- Art.1.** Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.
- Art. 2.** Cette compétition se déroule selon les règles de la FFBAD. Elle est organisée, par le Badminton Club Sisteronais.
Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBAD sera exigée sur les terrains (voir documents affichés pour modèle).
- Art. 3.** Cette compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre principal : Florian HAY.
Ses décisions seront sans appel.
- Art. 4.** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBAD, ne faisant objet d'aucune suspension.
Le tournoi est un ouvert aux Séniors, et conformément à l'article 3.1.2 du Règlement Général des Compétitions, les joueurs des catégories minimales, cadets et juniors pourront prendre part aux tableaux de la compétition.
Les tableaux proposés seront le Simple Hommes et Dames, le Double Hommes et Dames, et le Double Mixte.
Le samedi : soit les simples (SH et SD), soit le DMx (les joueurs devront faire un choix entre le Simple et le Mixte).
Le dimanche : DH et DD.
Dans la mesure du possible, la compétition sera ouverte aux jeunes (Minibads à Benjamin) dans des tableaux dédiés de Simple / Double / Mixte.
- Art. 5.** Les tableaux de simples et de doubles se dérouleront en poules en fonction du nombre d'inscrit puis en élimination directe pour les sorties de poules, si le nombre d'inscrits le permet. (Sauf avis contraire du juge arbitre).
- Art. 6.** Sont autorisés à s'inscrire tous les joueurs de N3 à NC.
Les séries seront réparties (si le nombre de participants le permet) en fonction des CPPH au 06 mars 2025.
- Art. 7.** Les participants s'engagent à être disponibles pour toute la journée de compétition. Il est possible de s'inscrire dans 2 tableaux maximums. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'autoriser l'inscription exceptionnelle dans 3 tableaux afin de compléter les effectifs d'une discipline (avec un maximum de 8 matchs par jour).
- Art. 8.** Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent (à l'intérieur du cadre réglementaire fédéral) le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de séries, tableaux à élimination directe).



Art. 9. Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leurs matches. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Art. 10. Les joueurs auront droit à 3 minutes « de mise en condition » à partir du moment où leur match aura été lancé, test des volants compris. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires pour son match (raquettes, serviettes, chaussures, alimentation etc.). Le temps de repos entre 2 matches sera au minimum de 20 minutes.

Art. 11. Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, le volant officiel plume est le FORZA FZ 6000. Ces volants seront en vente sur place.

Art. 12. Les matches se dérouleront en auto-arbitrage.

Art. 13. Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots et/ou des bons d'achat.

Art. 14. Les droits d'engagement sont de :

- 22 € pour un ou pour 2 tableaux, pour les adultes
- 15 € pour les adultes membres du Club de Sisteron
- 10 € pour les jeunes inscrits dans la compétition « jeunes » (Minibads à Benjamin).

La **date limite des inscriptions est fixée au 07 mars 2025 (inclus).**

La **composition des tableaux et le tirage des têtes de série sont fixés au 09 mars 2025.**

Aucun remboursement sera effectué après cette date sauf en cas de forfait justifié auprès de la Ligue PACA de Badminton, conformément au règlement des forfaits affiché dans la salle (une copie du justificatif devra être envoyée à l'organisateur).

Art. 15. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation. En l'absence d'information, le joueur sera mis en liste d'attente et pourra être équipé avec un partenaire si l'organisateur le peut.

Art. 16. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (paiement effectif). Pour être prises en considération, elles devront être complétées directement sur Badnet (inscription et paiement des droits).

Le paiement par virement ou via Badnet sera privilégié pour tout règlement d'inscription.

Art. 17. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre principal avant son premier match du tournoi.

Art. 18. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de



matériel.

Art. 19. L'organisateur fournira 3 volants par match pour les demi-finales et finales ou la dernière rotation de matchs en poule unique.

Art.20. Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur l'autorisation parentale dûment complétée et signée, présentée la jour de la compétition au Comité Organisateur.

L'adulte référent du joueur mineur doit rester pendant toute la durée où le mineur dont il a la charge, est présent sur la compétition.

Art.21. Les joueurs autorisent l'utilisation dans le cadre sportif, des images et des vidéos prises lors de ce tournoi.

Les joueurs ne désirant pas être pris en photo ou en vidéo devront en faire la demande expresse lors de son pointage.

Art. 22. Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.